

L'élagage, une nécessité ?

Les branches d'un arbre situées à proximité d'une ligne électrique peuvent dans certaines circonstances devenir dangereuses : le contact avec les lignes peut provoquer des incendies, entraîner des coupures d'électricité ou des chutes de câbles.

L'élagage est effectué tout au long de l'année en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Sa réalisation permet de limiter les incidents sur le réseau électrique.

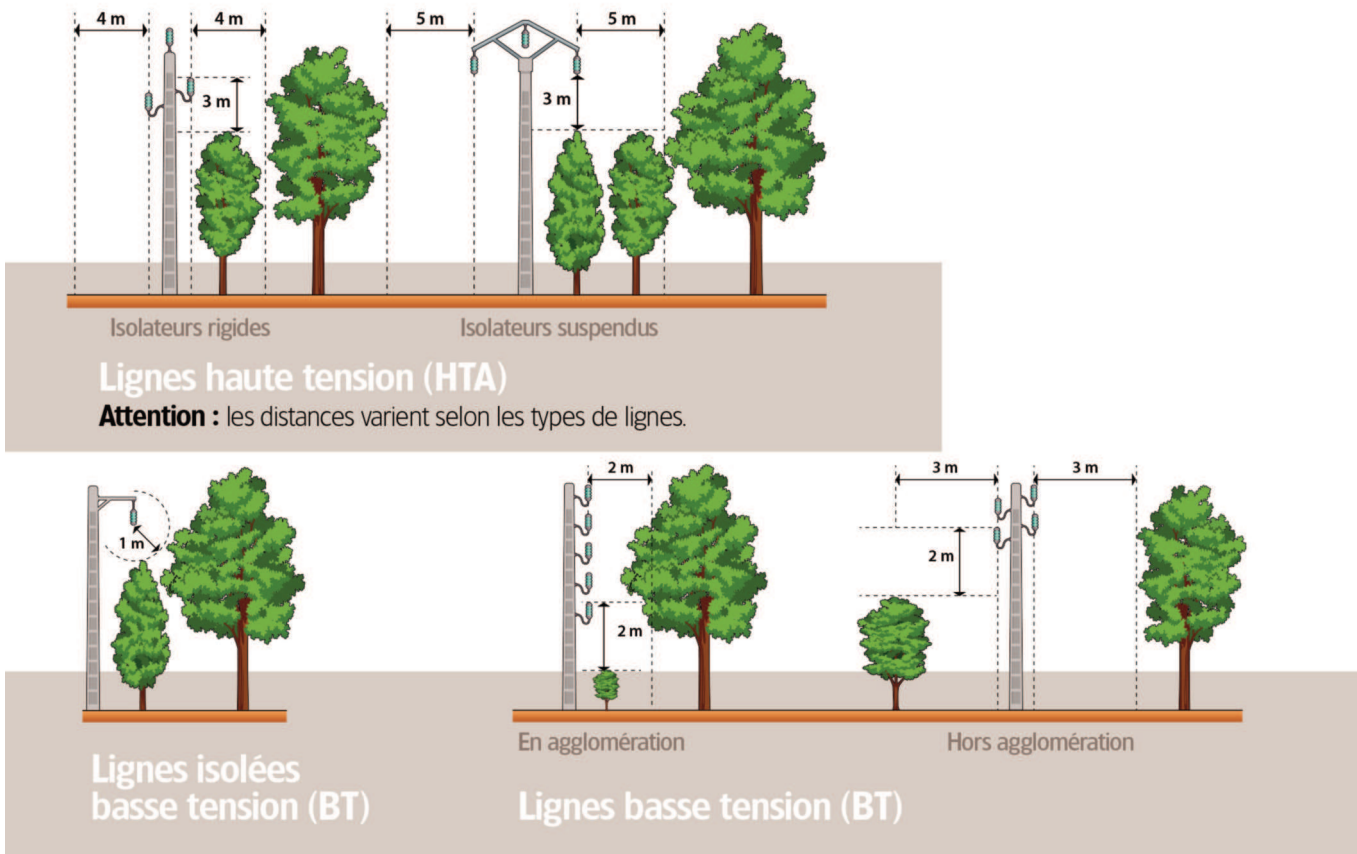
Eviter de planter des arbres aux abords des lignes électriques.

L'engagement d'ERDF en matière d'élagage

- Assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité du réseau aérien
- Garantir la continuité de la fourniture d'électricité
- Respecter les distances de sécurité

Quelles sont les distances d'élagage à respecter ?

Distance minimale fixée par la norme **NFC 11-201**





Il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue. L'entreprise d'élagage doit, avant de réaliser le chantier, rédiger une Demande d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

En cas de chute d'arbre sur une ligne électrique, **le propriétaire ou le locataire, en tant que gardien de l'arbre, est présumé responsable des dommages causés à la ligne.** ERDF pourra ainsi lui demander réparation des préjudices subis.

Prise en charge de l'élagage

Arbre	Ligne	Responsabilité
Domaine privé	Domaine privé	aux concessionnaires concernés ⁽¹⁾
Domaine privé	Domaine public	Propriétaire de l'arbre
Domaine public	Domaine public	aux concessionnaires concernés ⁽¹⁾

(1) Les frais d'élagage sont à la charge d'ERDF, sauf si les arbres ont été plantés par le propriétaire dans la zone de déboisement après la construction de la ligne.

Qu'encourt le propriétaire en cas de défaut d'élagage ?

Le propriétaire, en tant que gardien de l'arbre, peut dans certains cas, voir sa responsabilité civile et pénale engagée par ERDF en cas de chute d'arbre sur une ligne occasionnant des dégâts matériels et/ou humains.